

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

CCAS DE MANDUEL  
CANTON : MARGUERITTES  
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU PRESIDENT  
N°002/2023

**Objet : MAPA 2023-22 - Marché Assurances – DAB, RC, Flotte automobile – Attribution**

**Le Président de Manduel,**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,  
**Vu** le code de la commande publique,  
**Vu** la délibération n°20-058 du conseil municipal en date du 28 septembre 2020 actant la constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS,  
**Vu** la délibération n°20-036 du Conseil d'administration du CCAS du 9 novembre 2020 approuvant la constitution du groupement de commandes, avec la ville de Manduel,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,  
**Vu** la délibération du Conseil d'administration n° 20/008 en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,  
**Vu** le groupement de commandes constitué entre la commune et le CCAS,  
**Vu** la mise en concurrence réalisée au journal d'annonces légales Le Midi Libre le 11 juillet 2023, sur notre profil acheteur et le site de la commune,  
**Vu** le rapport d'analyses établi par le cabinet AFC Consultants, assistant à maîtrise d'ouvrage,  
**Vu** l'avis favorable de la commission finances/ commande publique en date du 2 novembre 2023,  
**Considérant** la nécessité pour la commune de s'assurer,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer les marchés avec :

	Entreprise	Montant 2024 € TTC
Lot 1 : Dommage aux biens	SMACL, 141 av. Salvador Allende – CS 20000 79031 NIORT CEDEUX 9	Commune : 62 246,01 CCAS : 1794,35
Lot 2 : Responsabilité civile	SMACL, 141 av. Salvador Allende – CS 20000 79031 NIORT CEDEUX 9	Commune : 6439,72 CCAS : 842,64

Il est précisé que le lot 1 est conclu pour deux ans maximum, et que le lot 2 est conclu pour 4 ans maximum. Les primes d'assurance seront réévaluées tous les ans.

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Publiée le :

**09 NOV. 2023**

Fait à Manduel, le 7 novembre 2023

Le Président du CCAS,  
Jean-Jacques GRANAT

